

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021**

En raison de la pandémie, le conseil municipal s'est déroulé dans le foyer le jeudi 11 mars à 18 heures 30, la salle du conseil municipal ne permettant pas de respecter la distanciation physique.

- :-

### **DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES JURES**

Après avoir rappelé les conditions à remplir pour pouvoir être jury d'assises, 3 personnes sont tirées au sort à partir de la liste électorale. Pour notre village, ont été retenues :

- Mme BERNIER (TIBURCE Sylvie)
- Mme URAND Mélanie
- Mme LALLEMAND (VEYRE) Michèle

Ces personnes seront averties tout en sachant qu'il ne s'agit que d'une première étape, la liste définitive étant établie par le Tribunal de Grande Instance.

### **DELIBERATION TRAVAUX VOIRIE : (Pont de Lamartine et Passage de Boudet)**

Six entreprises sont venues récupérer les dossiers d'appel d'offres. Cinq ont soumissionné, une n'a pas répondu. L'ouverture des plis a eu lieu le 11 février en mairie avec les résultats suivants :

ENTREPRISES	Pont de Lamartine	Passage de Boudet	Total HT	Total TTC
TP 11 Services	36 355,00 €	20 358,00 €	56 713,00 €	68 055,60 €
PUR ISTHME	29 425,00 €	18 775,00 €	48 200,00 €	57 840,00 €
S T P R	33 290,00 €	19 810,00 €	53 100,00 €	63 720,00 €
EURL CMTP	22 257,50 €	12 456,50 €	33 714,00 €	42 856,80 €
CAZAL	23 455,00 €	19 310,00 €	42 765,00 €	51 318,00 €

L'entreprise retenue est donc EURL CMTP la moins disante.

### **DELIBERATION ECOLE D'ENVOI : occupation d'une pièce supplémentaire au presbytère**

Il est acté l'accord d'occupation d'une pièce supplémentaire jusqu'en juin. Une rencontre aura lieu pour réécrire les bases du contrat. Cette question est donc reportée à un prochain conseil municipal.

### **BUDGET PARTICIPATIF PRESBYTERE :**

Cette question est également reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil, une rencontre concernant ce sujet étant programmée pour le lundi suivant entre le conseil départemental, l'association AAA et la municipalité.

### **DELIBERATION VOTE DU MONTANT D'AIDE COVID AUX ENTREPRISES :**

Certaines associations du village avaient manifesté le désir qu'une partie de leur subvention soit versée aux entreprises en difficulté. Le montant global à répartir s'élève à 3 900 €. Après courrier adressé aux entreprises (15), 3 ont répondu ne pas vouloir bénéficier de l'aide de la commune. Le montant sera donc réparti par part égale aux 5 entreprises ayant souhaité bénéficier de cette aide.

### **DELIBERATION DEVIS ELAGAGE DES PLATANES DE LA PROMENADE :**

Un devis a été demandé à l'entreprise « Les bois du sud » pour l'élagage des 34 platanes au niveau de la Promenade. Celui-ci comprenant la taille, l'élimination des gros volumes, broyage des rémanents et traitement sur 10 à 12 arbres s'élève à 3 740 €. Ce devis est validé.

### **DELIBERATION INDEMNITES DES ELUS :**

Il s'agit d'un réajustement dans le pourcentage de l'indemnité versée aux élus tout en restant dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

### **DELIBERATION PORTANT SUR la RECONDUCTION de la CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS PAR LE SERVICE COMMUN DE CARCASSONNE AGGLO :**

Ce service ADS répond aux besoins des communes pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme en sécurisant juridiquement l'application des règles d'urbanisme et la délivrance des actes dans les délais impartis. La plupart des communes de Carcassonne Agglo adhère à ce service dont ARZENS. La précédente convention ayant pris fin au 31 décembre 2020 il est nécessaire de délibérer pour sa reconduction qui comprend une augmentation de la tarification (part fixe et part variable) ; à noter que dans un objectif de solidarité intercommunale, Carcassonne Agglo continue de prendre à sa charge une partie du coût du service.